





DECLARATION COMMUNE SUR LE NAUFRAGE DE LAMPEDUSA

Le naufrage survenu à Lampedusa en Italie dans un pays de l'Union Européenne, a occasionné la mort atroce par noyade de près de 300 migrants sur les 500 qui avaient embarqué dans un bateau en provenance de la Libye. Ces personnes, pour la plupart, quittent leurs pays pour échapper à la misère ou à la persécution que leur font subir des régimes dictatoriaux et corrompus soutenus par l'Europe.

Pour rappel, en 2005 à Ceuta et à Melilla, des gardes côtes n'ont pas hésité à tirer à balle réelle sur des migrants qui tentaient de franchir les frontières européennes. Les années 2009 et 2010 ont également connu des naufrages qui ont provoqué des centaines de victimes qui sont morts noyées en Sicile (Italie), la liste est longue.

Malheureusement encore une fois de plus, ce drame, qui est loin d'être une fatalité doit interpeller la conscience des décideurs d'Europe et d'Afrique. En effet, Chacun doit prendre ses responsabilités face à ces drames répétitifs qui font perdre des vies humaines à la recherche des conditions de vie meilleure que celles qu'elles vivent.

Ces actes constituent des violations graves des droits humains pourtant protégés par le droit international. Les pays européens ont abordé la question de la migration dans un angle sécuritaire par le renforcement des contrôles aux frontières, concluant des accords sur la gestion des flux migratoires avec ses Etats membres et des pays frontaliers de l'UE. Les politiques européennes d'immigration et d'asile ont connu une évolution qui ont, peu à peu eu pour effets ces différents drames à répétition que nous vivons. C'est pourquoi nos organisations :

- Dénonçons avec force le silence coupable des dirigeants africains face à ces drames;
- Demandons aux Etats de garantir le respect strict de la liberté de circulation qui est un droit universel reconnu ;
- Rappellent aux Etats le respect du principe d'égalité en dignité et en droits (article 1er de la DUDH) qui impose le respect de tous les droits protégés par la Charte internationale des droits de l'Homme;
- Appellent à une mobilisation internationale autour de la question migratoire.

Bamako, le 21 octobre 2013

Les organisations signataires :

Amnesty Internationale (Mali)
Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH)
Association Malienne des Expulsés (AME)